

## Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

## La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :

### Déclaration du groupe Entreprises

Robert Badinter plaidait avec raison « *Un mineur, ce n'est pas un adulte en réduction. Un mineur, c'est un être en devenir et non des adultes miniatures avec des droits miniatures. Il faut d'abord et toujours éduquer, former, prévenir.* ». Il ajoutait « *Nos sociétés ne sont pas jugées seulement sur la manière dont les institutions fonctionnent mais aussi sur la manière dont elles traitent leurs enfants. La démocratie ne se découpe pas en tranches et il appartient au gouvernement et au Parlement d'en faire évoluer les conditions* ». Et au Conseil, pleinement dans son rôle, d'alerter et d'émettre des propositions sur ce constat, malheureux et sans appel « *La protection de l'enfance en danger* ». Le groupe Entreprises approuve l'ambition et la dimension prises par les rapporteurs qui ont par leurs vécus professionnels enrichis cet avis : apport exprimé par la société civile à qui, vous nous le permettez, l'Etat doit tant.

Pour le groupe Entreprises, la question de l'enfance placée est un enjeu de cohésion sociale, un enjeu d'insertion. Un enfant qui n'a pas été accompagné dès son plus jeune âge tant dans son éducation que dans son développement est un enfant en danger. Fort de cette lecture, trois axes sont essentiels : gouvernance de la politique de protection de l'enfance, amélioration de la protection des enfants et importance de la formation des personnels.

- Gouvernance de la politique de protection de l'enfance

Quelle ambition collective pour des résultats qui ne sont déjà pas à la hauteur des lois, règlements, décrets existants ? Sans gouvernance coordonnée et évaluation efficiente, peu d'évolution attendue. Le groupe Entreprises plaide pour une stratégie interministérielle afin d'obtenir une cohérence de l'action gouvernementale. A cela s'ajoute l'indispensable logique de contractualisation de l'Etat avec les départements : droits et devoirs pour une meilleure efficacité, meilleure concertation pour des actions entreprises sur le territoire. Une politique efficace sur cette enfance malmenée suppose en amont de disposer de chiffres et de statistiques fiables : le groupe Entreprises soutient avec logique la préconisation qui consiste à confier au GIP enfance protégée la mission de réaliser chaque année pour tous les départements un état des lieux qui pourrait permettre de sortir de l'invisibilité statistique.

- Amélioration de la protection des enfants

Le premier droit de l'enfant est la prise en compte de ses besoins. Malgré l'aide sociale à l'Enfance et l'ensemble des acteurs qui œuvrent en ce sens, cela reste, trop souvent un exercice théorique. Respecter leurs droits par l'assistance d'un avocat spécialisé désigné par le bâtonnier, Recourir au juge des enfants de désigner un administrateur ad hoc pour le représenter en cas de besoin sont donc autant de pistes à privilégier. En effet, force est de constater qu'il existe des lacunes dans l'application du dispositif législatif : on peut par exemple s'étonner ou s'offusquer devant le taux important de non-exécution de décisions de justice visant à protéger les enfants en danger. Il convient pour y remédier d'instaurer des procédures de contrôle effectives.

Le groupe Entreprises souscrit à la préconisation visant à charger une autorité nationale du contrôle des structures d'accueil des enfants et lui reconnaître un droit d'accès à tout moment à ces structures. En outre il conviendra d'en informer les enfants protégés.

- Importance de la formation des personnels

Un constat implacable : le manque de personnels pour s'occuper de la protection de l'enfance est patent (30 000 postes vacants dans les établissements du secteur médico-social et éducatif) et de surcroît ceux qui travaillent dans ce domaine sont peu formés et peu reconnus. Dans les entreprises, nous sommes conscients que la formation est un outil de valorisation des compétences, de regain de confiance en soi et de promotion sociale. Le groupe Entreprises soutient la préconisation qui vise à renforcer la formation initiale et tout au long du parcours professionnel des travailleurs sociaux.

Pour conclure, ce sujet grave mériterait que le gouvernement en fasse une cause nationale. Après avoir annoncé à titre personnel combien la santé mentale lui semblait un sujet important, le Premier ministre pourrait se saisir utilement et sans tarder de la protection de l'enfance à l'aune du présent avis. Car faute de le faire, que deviendront demain ces mêmes jeunes en situation de grande précarité et en souffrance ?

**Le Groupe Entreprises vote en faveur de cet avis.**